

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEPOUEZ, Président du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 05/05/2026

Nombre de membres en exercice : 12

Présents à l'ouverture de la séance : 10

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ

Mme BOISNARD

M. BOUFFORT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme MONTESINOS

Mme BESNARD

M. CORNEC

M. GAISLIN

M. SCATTON

M. TRUBERT

Étaient excusés :

Mme GIANGRANDE (démissionnaire – remplacement en cours)

M. ROUAULT

Étaient absents :

Mme YSOPE

Secrétaire de séance :

M. BOUFFORT



Del 2026-02-06 – 12 mai 2026

SUBVENTION 2026 AU CLIC NOROIT

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 035-263502072-20260512-2026_02_06_CCAS-DE

Le rapporteur,

- Expose que les dossiers de demandes de subvention ont été approuvées par la délibération N° 01-05 lors du précédent conseil d'administration en date du 17 février 2026 ;
- Précise que seules les demandes d'associations et autres organismes de droit privé, dont l'objet présente exclusivement un caractère social au profit des habitants de la commune de PACÉ, sont soumises à délibération ;

Considérant la réception d'une nouvelle demande de subvention ;

Considérant l'études des pièces justificatives et la nécessité pour ces associations et organismes de droit privé, d'obtenir des subventions pour pouvoir fonctionner ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif du CCAS ;

- Présente la demande de subvention du CLIC Noroit pour l'année 2026 :

Nom de l'association	Objet de l'association	Montant demandé	Montant proposé	Montant attribué
CLIC NOROIT	Action sociale dans les domaines de la gérontologie et du handicap	4 681.20 €	4 681.20 €	4 681.20€

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

ALLOUE : la subvention pour l'année 2026 au CLIC NOROIT, conformément au tableau détaillé et présenté ci-dessus.

AUTORISE : M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

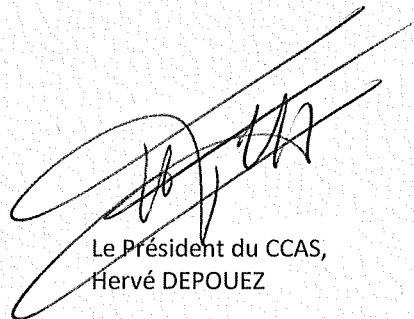
:

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Bertrand BOUFFORT




Le Président du CCAS,
Hervé DEPOUEZ